

## Préavis n°2-2021 au Conseil intercommunal de l'ASICE

### Budget scolaire 2022

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Délégué.e.s,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis n°2-2021 relatif au budget scolaire de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE) pour l'année 2022, pour un total d'excédents de charges de **CHF 5'083'167.-** (cinq millions huitante-trois mille cent soixante-sept francs suisses).

#### Contexte

Selon ses statuts, l'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs (ASICE) a pour but de répondre aux besoins de la scolarité obligatoire des élèves des degrés 1P à 11S domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment la Loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (LEO) et son règlement d'application du 2 juillet 2012 (RLEO). Elle administre et met à disposition les locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que les transports scolaires, les devoirs surveillés, les cantines scolaires et l'accueil des élèves en dehors des heures d'école. De plus, elle gère et développe d'autres activités à caractère public et régional (service de santé, bibliothèque, etc.).

Etroitement liée aux décisions fédérales et cantonales, l'ASICE se doit de répondre aux évolutions de l'école, comme ce fut notamment le cas en 2012-2013 avec l'entrée en vigueur du programme *HARMOS* (prise en compte des deux années d'école enfantine dans la durée de l'école obligatoire) ou plus récemment avec le *Concept 360°* affirmant le droit à la scolarisation de tous les enfants quelles que soient leurs caractéristiques particulières.

Afin d'anticiper au mieux les besoins scolaires en lien avec l'évolution démographique et les besoins de l'école en constante évolution, un travail important de planification a été réalisé en 2020-2021 par le Comité directeur de l'ASICE (Codir), en collaboration avec la Direction Organisation et planification (DOP) de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), la Direction de l'Ecole et les communes. Il en résulte un document stratégique intitulé « Vision ASICE 2035 » permettant d'appréhender au mieux les besoins en infrastructures à court et moyen terme. Ce document a été pris en compte pour l'élaboration du budget 2022.

#### Budget scolaire

Le budget scolaire regroupe les coûts liés à la gestion administrative et financière de l'ASICE et de son personnel, à la mise à disposition de locaux équipés pour l'enseignement obligatoire, ainsi qu'à l'organisation des transports scolaires. Les coûts liés aux actions de prévention et de santé (médecin et dentiste scolaires, locaux pour les psychologues, psychomotricien.ne.s et logopédistes en milieu scolaire (PPLS)) y figurent également, tout comme les frais liés à la bibliothèque pour la partie scolaire, aux devoirs surveillés, ainsi que ceux liés aux activités sportives et culturelles réalisées dans le cadre scolaire.



Le budget scolaire 2022 se monte à un total de **CHF 5'083'167.-**, soit une augmentation d'environ 4% par rapport au budget scolaire 2021.

Selon les projections actuelles, 1047 élèves seront scolarisés à l'ASICE en 2022 (6 de plus qu'en 2021), conduisant à un coût annuel de l'élève de CHF 4'855.-/an pour la partie scolaire.

<b>Finances ASICE - Partie scolaire</b>		<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Budgets</b>	520 Autorités et secrétariat ASICE	95 550	75 800	114 200	117 500
	521 Comptabilité et établissement scolaire	97 750	94 100	88 400	94 100
	522 Traitements	14 800	31 900	27 100	40 500
	523 Enseignement	919 908	964 550	896 976	878 310
	524 Bâtiments ASICE	1 841 900	1 848 100	1 850 200	1 978 425
	525 Location et entretien locaux Communes	1 856 250	1 805 000	1 901 500	1 974 332
	<b>TOTAL BUDGET [CHF]</b>	<b>4 826 158</b>	<b>4 819 450</b>	<b>4 878 376</b>	<b>5 083 167</b>
	<i>Effectif des élèves 1P-11S</i>	1033	1037	1041	1047
	<i>Coût estimatif de l'élève</i>	CHF 4 672	CHF 4 647	CHF 4 686	CHF 4 855
<b>Comptes</b>	<b>TOTAL COMPTES [CHF]</b>	<b>4 597 250</b>	<b>4 585 861</b>		
	<i>Effectif des élèves 1P-11S</i>	1006	1048		
	<i>Coût réel de l'élève</i>	CHF 4 570	CHF 4 376		

Tableau 1 : Evolution des comptes et budgets scolaires entre 2019 et 2022

Les principales évolutions majeures du budget scolaire 2022 par rapport à l'année précédente s'expliquent de la manière suivante :

- *Besoins d'infrastructures* : l'inauguration en août 2021 du Collège du Cerisier à Froideville occasionne des coûts de location et d'entretien supplémentaires (+ CHF 53'667.- aux comptes n°525.3161.00.03 et n°525.3161.01.03) ;

Malgré cette nouvelle offre et un nombre d'élèves relativement stable (+ 1% entre 2021 et les projections 2022), le besoin en infrastructures de l'ASICE ne cesse d'augmenter pour des raisons multifactorielles liées notamment à la provenance des élèves et à la localisation des classes ou encore aux nouveaux besoins imposés par la mise en œuvre de la LEO. Visant l'école inclusive, le projet 360° implique la mise à disposition de davantage de salles de classes, de salles spéciales, de salles de dégagement ou encore de salles pour des effectifs réduits. Avec des volées à effectifs chargés au secteur secondaire et malgré un travail conséquent d'optimisation réalisé en collaboration avec la Direction de l'Ecole, l'ASICE n'aura d'autres choix que de proposer des infrastructures supplémentaires dès la rentrée 2021-2022.

Au vu des délais très courts, une solution provisoire est privilégiée, dans l'attente de la réalisation d'une construction pérenne à l'horizon 2025-2026 sous la forme d'une extension du Collège secondaire de la Combe. Un préavis y relatif sera présenté au Conseil intercommunal d'ici l'automne 2021 pour présenter et valider les détails des modulaires provisoires. Quelle que soit la solution retenue, des coûts de location et d'entretien supplémentaires devront être consentis, raison pour laquelle le budget 2022 intègre des coûts d'infrastructures supplémentaires que ce soit pour la location et l'entretien de biens communaux (+ CHF 19'165.- aux comptes n°525.3161.00.04 et n°525.3161.01.04) ou pour la location d'un modulaire provisoires par l'ASICE (+ CHF 125'000.- au compte n°524.3161).

En lien avec ces projets de développement importants, une augmentation des honoraires pour les mandats d'étude dédiés a été prévue (+ CHF 10'000.- au compte n°524.3185) ;

- *Frais d'entretien du Collège de La Combe* : une augmentation des frais d'entretien est à mettre en lien avec certains remplacements et réparations devenues indispensables au niveau du bâtiment et du chauffage (+ CHF 23'000.- aux comptes n°524.3141.00 et n°524.3141.01) ;
- *Frais de mobilier* : contrairement à 2021, il n'est prévu aucun renouvellement majeur de mobilier en 2022 (- CHF 42'000.- au compte n°523.3112). Les éventuels besoins liés aux modulaires provisoires seront financés par voie de préavis ;
- *Coûts des transports* : selon les projections réalisées sur la provenance des élèves, une augmentation des coûts de transport est à prévoir, en particulier avec l'augmentation du nombre d'abonnements TL devant être délivrés aux élèves du secondaire I (+ CHF 20'500.- au compte n°523.3662) ;
- *Rétribution de la Ville de Lausanne* : la diminution du nombre d'enfants résidants sur le territoire lausannois de Montheron et scolarisés à l'ASICE impliquent de fait une diminution de la rétribution de la Ville de Lausanne selon la Convention signée avec l'ASICE (perte de recette de CHF 18'700.- au compte n°522.4522).

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASICE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégué.e.s, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le Préavis n°2-2021 du 2 septembre 2021 relatif au budget scolaire 2022 ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil intercommunal de l'ASICE décide :

- D'approuver le budget scolaire 2022 conformément au préavis n°2-2021 du 2 septembre 2021 tel que présenté.

Ainsi adopté par le Comité de direction de l'ASICE lors de sa séance du 2 septembre 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

Au nom du Comité de direction de l'ASICE

La présidente

La secrétaire

  

F. Roth

C. Bovay

Cugy, le 31.08.2021 / FRO

Municipale en charge du dossier : Frédérique Roth, Municipale de Cugy

Annexe : Budget scolaire 2022